

La Maison-Dieu, 189, 1992, 19-40

Paul DE CLERCK

« AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE VERBE » *

MON propos, ce soir, n'est pas de dresser un état de la question sur les rapports entre la Bible et la Liturgie, à la manière dont R. Taft était parvenu à le faire, avec toute sa science, pour le Congrès sur la Pénitence, il y a quatre ans. Ni de mettre notre thème en rapport avec l'actualité et les questions d'avenir, comme D. Gray, mon prédécesseur, l'avait fait de manière si captivante à York, à propos de l'inculturation. Ni encore de tracer l'évolution des études sur Bible et Liturgie, depuis le livre-jalon de J. Daniélou¹, puisque G. Wainwright nous promet une « communication brève » sur le sujet.

Je propose plutôt une ouverture, une introduction aux questions qui vont être présentées et débattues ici durant la semaine qui vient ; mon souhait est de les

* Exposé d'ouverture ; nous avons volontairement gardé le genre littéraire particulier à ce type de propos.

1. J. Daniélou, *Bible et Liturgie. La Théologie biblique des sacrements et des fêtes d'après les Pères de l'Église*, (Lex Orandi, 11), Paris, Cerf, 1951.

mettre en relief, d'attirer l'attention sur leur importance, tant pour nous que pour les célébrations auxquelles nous participons et pour les Églises dont nous sommes membres. Ayant en effet déjà pu prendre connaissance des conférences qui seront présentées, je voudrais non pas proposer une conclusion avant même de commencer le travail, mais nous mettre en éveil, pour que nous les recevions dans un terrain préalablement labouré. Et demander au Seigneur qu'« il nous ouvre l'esprit à l'intelligence des Écritures » (Lc 24, 45) : des Écritures lues dans la célébration, des rapports entre l'Écriture lue et la Parole proclamée, entre celle-ci et les sacrements célébrés, comme aussi entre cette Parole et ces sacrements d'une part et le Verbe fait chair et venu parmi nous, d'autre part.

Je vais donc réagir à ma manière à la problématique du Congrès, en ouvrant des questions. Mon exposé aura cependant aussi un aspect politique, au sens où j'y exprimerai le souhait, sinon la volonté de celui que vous avez choisi comme président, de faire un véritable travail en commun, et de contribuer effectivement à la fois à une meilleure compréhension du rôle de la Parole dans la liturgie, à une réalisation plus performante de sa proclamation dans l'action liturgique, et par là-même à un rapprochement des diverses confessions chrétiennes auxquelles nous appartenons.

L'exposé comportera quatre parties. J'insisterai d'abord sur quelques traits caractéristiques de l'utilisation liturgique de la Bible, notamment sur l'importance de la *scène liturgique* que constitue la proclamation de la Parole. La réflexion à son propos nous mènera à saisir qu'il s'y réalise un *acte de tradition*, et à nous ouvrir à la *sacramentalité de la Parole*. Nous terminerons par les questions *d'herméneutique* que pose inévitablement la Parole biblique dans les cultures d'aujourd'hui, et notamment sa proposition dans des lectionnaires².

2. Le genre littéraire adopté pour cette « ouverture » ne suggère pas de dresser une bibliographie du sujet, d'autant plus qu'elle est immense, et sera présentée par les exposés suivants. On retiendra

*LA PROCLAMATION DE LA PAROLE,
UN ACTE LITURGIQUE*

« Au commencement était le Verbe » (Jn 1, 1). Loin de moi de prétendre que cette première phrase du Prologue de Jean enjoigne que la proclamation de la Parole soit au commencement de toute action liturgique. Et pourtant ! Si l'on croit à la liturgie, si l'on est convaincu qu'elle offre la scène où l'Église en son mystère se donne à voir et à entendre, n'est-il pas très révélateur, au sens théologique de ce mot, que le Verbe soit au commencement de toute célébration ? Le Verbe, c'est-à-dire à la fois une liturgie de la Parole, mais surtout le Christ, Parole de Dieu. Même si J.A. Jungmann a quelque peu systématisé « les lois de la célébration liturgique »³, il a eu le grand mérite d'attirer notre attention sur l'importance des structures de la liturgie. Celles-ci ne sont pas un puzzle, tombé du ciel en désordre ; elles dévoilent au contraire des significations profondes, dans l'intelligence desquelles le liturge-mystagogue fera pénétrer l'assemblée, quand l'occasion s'en présentera. C'est un des exemples du caractère plus ou moins biblique des rites et de la disposition des lieux que nous tenterons d'approfondir vendredi grâce au Dr Ottfried Jordahn et à Kevin Seasoltz. Je voudrais ici insister sur trois points, pour éviter que ce Congrès de la *Societas Liturgica* ne soit trop peu liturgique...

cependant, pour sa grande proximité avec la démarche du Congrès, l'article de I.-H. Dalmais, « La Bible vivant dans l'Église. Proclamation liturgique, prédication et imaginaire biblique », *La Maison-Dieu* 126, 1976/2, 7-23.

3. J.A. Jungmann, *Die liturgische Feier. Grundsätzliches und Geschichtliches über Formgesetze der Liturgie*, Regensburg, 1939 ; *Liturgical Worship*, Collegeville 1941 ; *Des lois de la célébration liturgique*, Paris, 1956.

Une scène liturgique

Le premier concerne l'importance de la *scène liturgique* que constitue la proclamation de la Parole. Sans parler de l'éventuelle introduction solennelle du Livre lors de l'Ouverture de la célébration, il faut souligner la manière dont la liturgie propose la proclamation et l'audition de la Parole. Elle compose en effet un site illocutoire comprenant au moins un ministre, un livre et des auditeurs ; ensemble, ils constituent, si modestement que ce soit, une assemblée de lecture.

Un *ministre*, d'abord. Il se trouve habituellement en un lieu prévu spécialement pour cet office, l'ambon, situé aujourd'hui face à l'assemblée. Cette position, mieux, cette organisation de l'espace est une donnée fondamentale ; à elle seule, une fois de plus, elle constitue une proclamation : elle exprime que quelqu'un nous parle, qu'une parole nous advient ; elle ne sort pas de l'assemblée, mais lui est destinée, à partir d'un lieu qui n'est pas le sien.

J'ai pris vive conscience de l'importance de ce « site liturgique » lors d'une messe de petit groupe à laquelle j'ai pris part durant plusieurs années. Les participants se disposaient tout naturellement en demi-cercle autour de l'autel, mais ils restaient dans la même position quelles que soient les fonctions liturgiques accomplies, que ce soient les lectures, la prière ou le partage. Le résultat en est, à long terme, que ces différentes fonctions s'assimilent petit à petit dans la conscience des participants, et qu'ils en viennent à ne plus faire la différence entre une parole échangée entre eux, une parole adressée à Dieu et une Parole qui leur est proposée. La non-différenciation des sites liturgiques provoque l'assimilation des fonctions, et leur banalisation.

Il faut ici, à propos du lecteur ou de la lectrice, rompre une lance en faveur du ministère que constitue cette fonction. L'impréparation de trop nombreux lec-

teurs actuels attire l'attention sur le fait qu'ils formaient jadis un « ordre » dans l'Église ; ici aussi les structures parlent ! Le terme « lecteur », d'ailleurs, n'est pas le plus approprié, car il donne à penser qu'il suffit de connaître les lettres de l'alphabet pour pouvoir annoncer la Parole ! Il s'agit de proclamer un message plutôt que de lire un texte. Même si c'est, comme en tout processus de type sacramentel, par la lecture de l'Écriture que la Parole est proclamée.

Entre la lecture plate et sans relief, d'une part, et une profération théâtrale qui tourne à l'auto-proclamation d'autre part, quel genre énonciatif adopter ? Le ministre est appelé à se comprendre comme un témoin fidèle ; fidèle à son Maître, dont il doit devenir le porte-voix consciencieux, mais fidèle aussi au sens de croyant, donnant toute sa foi à Celui dont il est chargé d'annoncer les merveilles. La véritable communication, d'ailleurs, n'est-elle pas celle qui s'établit « de la foi à la foi » (Rm 1, 17), c'est-à-dire le courant qui passe, au travers de la profération du texte, entre la foi du ministre et celle de l'assemblée ?

Le ministre qui proclame la Parole peut encore être accompagné d'autres qui portent des cierges pour entourer le Livre : mise en scène, à son tour, du verset du psaume : « Ta parole est la lumière de mes pas, la lampe de ma route » (Ps 118, 105).

Entre l'assemblée et le ministre, en second lieu, se situe un *Livre*. Lui aussi, avant même qu'il ne soit ouvert, il parle, pour dire que les mots qui vont être dits ne proviennent pas de l'imagination du ministre. Le livre assure donc une médiation essentielle dans l'acte liturgique ; non seulement il prévient les auditeurs que cette parole vient d'ailleurs, et le titre de la lecture les renseignera aussitôt sur ce point, en précisant qu'il s'agit, par exemple, de la « lecture du prophète Isaïe ». Mais le livre met encore en garde le lecteur lui-même, lui évitant de penser que c'est sa propre parole qu'il proclame ; le livre, situé entre l'assemblée et lui, l'aide à trouver sa juste position, et le ton de voix corres-

pondant, le protégeant contre l'envahissement de sa propre subjectivité. On comprend dès lors l'importance que la liturgie accorde à ce livre, que ce soit la Bible, un lectionnaire ou surtout un évangélaire ; car il joue à proprement parler, un rôle révélateur dans l'assemblée. A la différence du missel, par exemple, qui ne comporte que des textes d'origine ecclésiastique et peut à la limite être considéré comme un aide-mémoire, le Livre des lectures est le seul à être porté solennellement, voire même encensé dans certaines familles liturgiques.

La scène liturgique comporte enfin des *auditeurs*. La Parole leur est destinée. Dieu leur adresse la Parole, comme on le fait à des gens qu'on aime bien. La composition même du site liturgique les constitue en Peuple de Dieu, invité à répondre à l'appel qui lui est fait, dans une relation dialogale avec son Seigneur. Cette dernière se manifeste liturgiquement par le chant du psaume après la lecture, de l'*Alléluia* avant l'évangile, et par la prière universelle.

Un acte de transformation

Que se passe-t-il, en second lieu, dans ce site liturgique ? Un acte de transformation. Car les *Écritures* y sont lues, et redeviennent *Parole vive* adressée à un peuple. La Parole de Dieu, entendue jadis par le prophète et devenue Écriture par l'opération du scribe, retrouve ici sa nature propre de Parole et sa fonction première ; grâce au ministère ecclésial, elle constitue un peuple d'auditeurs et se propose d'en faire une assemblée de croyants. On aperçoit ici clairement le caractère transitionnel de l'Écriture ; sédimentation d'une Parole jadis entendue, reçue et assimilée, elle acquiert à nouveau son statut premier. Annoncée, elle a été mise par écrit pour être à nouveau proclamée. On se trouve ici en présence du processus fondamental d'actualisation de la Parole, selon le verset du psaume : « Aujourd'hui puissiez-vous écouter sa voix » (Ps 94, 7), et le commentaire de l'Épître aux Hébreux : « Nous

voici devenus, en effet, les compagnons du Christ, pourvu que nous tenions fermement jusqu'à la fin notre position initiale » (He 3, 14). C'est *l'Hodie* liturgique, d'autant plus important à faire retentir ici que pendant des siècles la lecture d'évangile a été introduite, dans l'Église catholique, par les mots *in illo tempore* qui, même s'ils pouvaient être entendus de manière historique, risquaient de mettre les auditeurs à distance de la Parole située en quelque sorte dans un temps mythique. Le support de cette actualité réside dans la *voix* du lecteur « qui, en le (texte) proclamant du haut de l'ambon, lui donne vie et le fait se relever de sa position couchée de texte "mort" »⁴.

On le constate, toutes les manières de lire l'Écriture ne sont pas équivalentes ; la constitution du site illocutoire et la proclamation liturgique de la Parole sont privilégiées, car la Bible y retrouve sa fonction première. Dieu y adresse une Parole vive à son Peuple : « Vivante, en effet, est la Parole de Dieu, énergique et plus tranchante qu'aucun glaive à deux tranchants » (He 4, 12). Réciproquement, les auditeurs sont constitués en Église de la Parole ; en donnant la Parole à son Seigneur, celle-ci Lui fait confiance ; elle met à l'œuvre sa foi en ce que Dieu lui a parlé et lui parle, pour dire de bonnes choses aux hommes et aux femmes de ce temps.

Bref, il s'institue, dans le site liturgique de proclamation, un rapport extrêmement fécond entre l'Écriture et la Parole, entre l'Écriture fixée hier et reçue aujourd'hui, et la Parole entendue hier et proclamée à nouveau aujourd'hui. Selon la formule de L.-M. Chauvet, « l'assemblée liturgique donne lieu à la Bible »⁵. La particularité de l'acte liturgique tient au fait que ce rapport est mis en œuvre, grâce à l'interaction des médiations (Livre, ministre, ambon) et à la visibilité des déplacements. L'actualisation de l'Écriture

4. L.-M. Chauvet, *Symbole et sacrement. Une relecture sacramentelle de l'existence chrétienne*, (Cogitatio fidei, 144), Cerf, Paris, 1987, 218.

5. Idem, 218

en Parole est particulièrement vive quand le ministre redonne la parole au texte, et quand le prédicateur s'appuie sur le texte (et parfois corporellement sur l'ambon !) pour en sortir une parole nouvelle, tel « le maître de maison qui tire de son trésor du neuf et du vieux » (Mt 13, 52). La Bible n'est-elle pas, en effet, ce trésor symbolique dans lequel les chrétiens peuvent puiser à loisir, découvrant avec surprise sa puissance évocatrice, mieux : créatrice et, comme l'a splendidement écrit Péguy, « l'éternelle jeunesse du vieux Dieu ».

Il faut, ici, ouvrir la question du rapport entre les formes liturgiques habituelles de la proclamation de la Parole et les possibilités culturelles d'aujourd'hui. Dans une civilisation des médias, la liturgie doit-elle en rester à des modes de fonctionnement provenant d'une culture de l'oralité, alors que depuis le 16^e siècle, l'Occident est passé à une civilisation de l'écrit, et qu'il découvre aujourd'hui une multitude de nouveaux moyens de communication ? La proclamation orale est-elle irrémédiablement dépassée par l'écrit et le vidéo-disque ? La civilisation écrite ne favorise-t-elle pas les groupes d'étude biblique plutôt que la prédication ? Il y a là une question grave, à laquelle nos débats pourront apporter des éclaircissements. Si je puis risquer à ce propos une opinion, je me demande si la question ne nous renvoie pas au fonctionnement spécifique de nos cinq sens dans la liturgie. La vision est-elle équivalente à l'écoute ? Est-il indifférent, en d'autres termes, que dans l'assemblée chacun plonge la tête dans son « misalet » pour y trouver les lectures, ou que tous doivent tendre l'oreille pour y entendre une voix et y déceler l'appel de Dieu ? Un cahier récent de la revue *Concilium* s'intitule « La Bible et ses lecteurs »⁶ ; mais en liturgie, ne s'agit-il pas de la Parole et de ses auditeurs ? La prière juive s'ouvre par le « Shema, Israël », et Paul a parlé de la *fides ex auditu* : « Ainsi la foi vient de

6. *Concilium*, n° 233, 1991.

la prédication, et la prédication, c'est l'annonce de la parole du Christ » (Rm 10, 17). La foi chrétienne est irrémédiablement fondée sur des témoins, sur le témoignage des Apôtres, et elle se transmet par des témoins.

Mais par ailleurs, n'y aurait-il pas à se demander si les moyens actuels de communication ne pourraient pas favoriser la prise de parole de l'assemblée, s'il est vrai que Dieu parle à son peuple pour qu'il devienne un peuple de prophètes⁷ ?

Les diverses fonctions liturgiques de la Bible

Le troisième point sur lequel je voudrais attirer l'attention est celui des *diverses fonctions* de la Bible dans la liturgie, diversité dont Paul Bradshaw nous parlera demain matin avec toute la compétence qu'on lui connaît. Car loin de se cantonner à ne fournir que des lectures pour la liturgie de la Parole, la Bible imprègne l'ensemble de la liturgie ! Comme le dit fort bien la constitution sur la liturgie du Concile Vatican II :

Dans la célébration de la liturgie, la Sainte Écriture a une importance extrême. C'est d'elle que sont tirés les textes qu'on lit et que l'homélie explique, ainsi que les psaumes que l'on chante ; c'est sous son inspiration et dans son élan que les prières, les oraisons et les hymnes liturgiques ont jailli, et c'est d'elle que les actions et les symboles reçoivent leur signification. Aussi, pour procurer la restauration, le progrès et l'adaptation de la liturgie, il faut promouvoir ce goût savoureux et vivant de la Sainte Écriture dont témoigne la vénérable tradition des rites aussi bien orientaux qu'occidentaux⁸.

7. Cette « prise de parole » n'est pas à assimiler d'emblée à des discours creux ou à des empoignades verbales. On se souviendra du beau titre proposé par J.-R. Armogathe, « L'Homélie. Ou comment ne pas prendre la parole », *Les Quatre Fleuves* n° 21-22, 1985, 109-113.

8. Concile Vatican II, *Constitution sur la liturgie*, n° 24.

Il faut songer ici particulièrement à la musique, et au chant : au chant des psaumes, qui ont une si grande part dans la liturgie, et non seulement dans la *Liturgie des Heures* ; au chant des hymnes, d'inspiration plus ou moins biblique, qui ont tellement fleuri dans les liturgies syrienne et byzantine qu'elles ont presque remplacé le psautier, alors que la liturgie romaine ne les a franchement acceptées qu'à partir du 11^e siècle ; au chant des antiennes enfin, compositions brèves qui non seulement donnent souvent l'interprétation chrétienne des psaumes, mais qui s'impriment d'autant plus facilement dans le cœur des participants qu'elles consistent en une brève phrase poétique. Ces pièces, de par leur lyrisme, pénètrent profondément la sensibilité ; à leur manière, elles « proclament » le message biblique tout aussi sûrement que les lectures (n'oublions pas qu'un tiers de la Bible est formé de poésie !), et imprègnent la mentalité chrétienne comme par osmose⁹.

LA BIBLE PROCLAMÉE, TRADITION EN ACTE

Notre Congrès a pour thème « Bible et Liturgie ». Il se propose donc d'approfondir les relations entre la Bible et la Liturgie. Or, même s'il ne faut pas s'enfermer dans notre histoire confessionnelle, il faut cependant bien le reconnaître, et le professeur Josuttis le rappellera demain à sa manière : certaines Églises ont privilégié la Bible, d'autres le culte. La Parole et les sacrements nous ont divisés, de même que l'Écriture et la Tradition. L'heure n'est plus, bien sûr, aux

9. P. Jounel, en son temps, avait relevé les indications bibliques dans la liturgie de la messe et des sacrements, dans son article : « La Bible dans la liturgie », paru dans l'ouvrage collectif *Parole de Dieu et liturgie*, (*Lex orandi* 25), Paris, 1958. Ce livre présente les actes du 3^e Congrès national du Centre de pastorale liturgique, tenu à Strasbourg en 1957 sur le thème « Bible et liturgie » ; il contient des articles encore valables aujourd'hui.

oppositions polémiques, mais avons-nous exploité toutes les ressources de notre patrimoine pour mieux nous entendre et nous comprendre ? J'ai le sentiment qu'en nous appuyant sur les données liturgiques et en faisant fond sur notre propre discipline, nous pourrions avancer encore dans l'interprétation commune de notre héritage, et par là même faire progresser la cause de l'unité chrétienne.

Le rapport renouvelé de l'Écriture et de la Tradition

Car dès demain matin, le professeur Jörns nous décrira de quelle manière, et en quelle mesure, la Bible est née de la liturgie¹⁰. Si bien sûr l'Église vit de l'Écriture et sous son autorité, on est appelé aujourd'hui à reconnaître que l'Église, née de l'événement pascal, a précédé les Écritures chrétiennes. L'Église a produit ces dernières dans les rassemblements où elle a cherché à comprendre le sens de ce qui lui arrivait, où elle a scruté les Écritures juives pour saisir la signification de l'événement Christ. Car la Révélation consiste précisément en ce qu'une parole vienne éclairer un événement, pour en dégager toute la puissance signifiante. Les travaux des exégètes nous le permettent aujourd'hui : avant de considérer l'obéissance de l'Église aux Écritures chrétiennes, il faut envisager tout le travail d'interprétation réalisé par les premières générations de chrétiens, sous l'inspiration de l'Esprit, à partir de l'« Ancien Testament » pour en faire surgir le « Nouveau ». Paradoxalement, les études consacrées

10. A son ample bibliographie, on ajoutera, en français, les travaux de P. Beauchamp, *L'Un et l'Autre Testament. T. 1 : Essai de lecture. T. 2 : Accomplir les Écritures*, coll. « Parole de Dieu », Paris, Seuil, 1977 et 1990, ainsi que *Le Récit, la Lettre et le Corps. Essais bibliques*, (Cogitatio fidei, 114), Paris, Cerf 1982 ; Ch. Perrot, *Jésus et l'histoire*, (« Jésus et Jésus-Christ », 11), Paris, Desclée 1979 ; et les deux volumes tout récents de P. Grelot, *Homélies sur l'Écriture à l'époque apostolique*, (« Introduction à la Bible » — Édition nouvelle, Le Nouveau Testament, 8), Paris, Desclée 1989, et *La Liturgie dans le Nouveau Testament*, (*id.*, 9), Paris 1991.

aux origines de l'Écriture ont fait redécouvrir la Tradition. Celle-ci apparaît comme ce mouvement de fond qui est à l'œuvre dans la Bible elle-même, dans l'enchevêtrement des diverses « traditions » du Pentateuque comme dans les constantes relectures des oracles prophétiques. C'est elle qui porte finalement les Écritures et donne vie à ce qui sans elle pourrait n'être que lettre morte. Elle en assure la transmission, et la traduction.

On ne peut ici passer sous silence le grand chantier que constituent actuellement les travaux sur la LXX ; ils posent notamment la question de savoir si la Bible grecque n'est pas finalement « plus biblique » que la Bible hébraïque, au sens où elle a été affinée par la prière et la méditation de générations de croyants au long des siècles et où elle se présente donc comme enrichie par rapport à l'original, comme l'aboutissement même de la Bible hébraïque. La LXX ne serait-elle même pas « plus chrétienne », au sens où elle est la source principale que les premiers chrétiens liront et interpréteront pour en venir à former le « Nouveau » Testament ?

Il est donc capital, avant de s'interroger sur le rapport Bible et Liturgie, d'envisager la relation réciproque **Liturgie et Bible**. Cela pour trois raisons majeures.

D'abord parce que le rapport historique qui va des assemblées liturgiques à la formation du Nouveau Testament constitue l'exemple originaire de cet aspect de la liturgie résumé par l'adage *lex orandi, lex credendi*. Si la liturgie se trouve aussi constituée par des données doctrinales, il y a en elle, parce qu'elle est une action, une réserve de sens dont il appartient à la réflexion ultérieure d'exploiter toute la richesse. L'adage énonce une priorité épistémologique du rassemblement ecclésial sur le corps élaboré des doctrines, de l'action liturgique sur la réflexion théologique, de la Parole proclamée et prêchée sur l'Écriture. Ainsi, dans l'Église du premier siècle, les rassemblements liturgiques ont constitué des lieux où la mémoire de Jésus a été rappelée et où des traditions évangéliques se sont constituées, qui abou-

tiront à leur mise par écrit dans la Bible chrétienne. De même au 5^e siècle, la prise en considération des prières de l'Église permettra à Augustin de réfuter les erreurs pélagiennes, et à son disciple Prosper d'Aquitaine d'en conclure que « la loi de la prière détermine celle de la foi »¹¹. Ainsi encore aujourd'hui, la prise en compte du site illocutoire peut nous permettre de redécouvrir ou d'approfondir la signification de la Parole que Dieu adresse à son Peuple.

Deuxième raison d'accorder son importance au rapport Liturgie-Bible : il permet de poser en termes neufs la vieille querelle entre catholiques et chrétiens issus de la Réforme sur *l'institution des sacrements et leur nombre*. Alors que la délimitation du septénaire sacramentel, au 12^e siècle, s'est réalisée sur la base de la pratique liturgique de l'époque, (ce qui a mené, par exemple, à compter pour deux sacrements distincts le baptême et la confirmation), la polémique confessionnelle sur le nombre des sacrements s'est tournée ultérieurement vers l'Écriture, en lui demandant d'indiquer quand le Christ avait institué les sacrements et combien, par le fait même, il fallait en dénombrer. Or, voilà que les études bibliques nous font aujourd'hui découvrir que le Nouveau Testament lui-même a été « institué », si l'on peut dire, par les célébrations liturgiques et sacramentelles autant qu'il institue lui-même celles-ci. Le baptême a été célébré avant que Paul en écrive la théologie, dans sa lettre aux Romains. Ici encore apparaît la priorité de la pratique liturgique, dont on n'a pas encore tiré toutes les leçons pour le débat sur les sacrements entre nos Églises.

11. Augustin avait déjà écrit : « *Ipsa igitur oratio clarissima est gratiae testificatio* » (c'est donc la prière elle-même qui la prouve la plus évidente de la grâce), *Ep.* 177, 4 : PL 33, 766 ; CSEL 44,673. Mais c'est son disciple Prosper qui formulera la phrase dont provient l'adage ; il demande de prendre en considération les prières que fait l'Église, « *ut legem credendi lex statuat supplicandi* », *Capitulum* 8 : PL 51, 209. Cf. à ce propos mon article « *Lex orandi, lex credendi. Sens originel et avatars historiques d'un adage équivoque* », *Questions liturgiques* 59, 1978/4, 193-212.

Troisième raison de considérer le rapport Liturgie-Bible, et sans doute la plus importante : il permet d'articuler dynamiquement deux concepts théologiques qui eux aussi ont séparé nos Églises, à savoir *l'Écriture et la Tradition*. L'état actuel des connaissances bibliques ne nous permet-il pas d'affirmer qu'il n'y aurait pas eu d'Écriture sans que des traditions se forment et viennent petit à petit s'y sédimenter, c'est-à-dire sans qu'un processus de Tradition la fasse exister ? La Tradition apparaît ainsi comme un processus triple ; elle comporte la réception d'un donné par le groupe qui en est le sujet, son assimilation par les membres de ce groupe, et enfin sa transmission à la génération suivante ou à un autre groupe, ce qui suppose constamment l'invention d'un nouveau langage et, si l'on veut utiliser le terme, une inculturation sans cesse à l'œuvre¹². C'est à partir de là que l'on peut se poser la question, comme nous le ferons vendredi avec L.-M. Chauvet, de savoir en quoi consiste la qualité biblique d'un texte.

Plutôt que deux concepts autonomes que l'on cherche tant bien que mal à articuler, Tradition et Écriture apparaissent toutes deux requises pour que la Parole soit annoncée de manière vivante ; car sans Écriture qui en est la norme inséparable, la tradition qui en est faite risquerait de s'égarer ou de tourner au bavardage ; et sans Tradition qui la reçoit, l'assimile et la transmet, l'Écriture ne risquerait-elle pas de se réduire à un vieux livre ou à une lettre morte ?

Divers modes de tradition

On nous dira demain que la proclamation de la Parole comporte plusieurs dimensions, didactique, anamnétique, paraclétique, doxologique. Mais dans l'exercice même de ces différentes fonctions, et c'est

12. Sur la notion de tradition, voir le n° 178 de *La Maison-Dieu*, 1989/2, et la bibliographie indiquée.

sans doute là l'essentiel, la proclamation de la Parole réalise un *acte de tradition* vive. La tradition se fait lorsque, au milieu de l'assemblée chrétienne, quelqu'un se dirige vers l'ambon, ouvre le livre, transforme le texte en Parole, puis l'actualise en disant : « Aujourd'hui cette Écriture est accomplie à vos oreilles » (Lc 4, 21). On rejoint ici ce qui a été dit dans la première section sur l'actualisation et qui a été véhiculé notamment par le thème des Deux Tables de la Parole et du Pain¹³.

Il y a acte de tradition, en effet, dans l'assemblée liturgique, car l'Écriture y est *reçue* comme Parole de Dieu, selon le compliment que Paul adressait aux Thessaloniens : « Quand vous avez reçu de notre bouche la parole de Dieu, vous l'avez accueillie pour ce qu'elle est réellement : non pas une parole d'hommes, mais la Parole de Dieu, qui est à l'œuvre en vous, les croyants » (I Th 2, 13). Après la proclamation, en effet, le ministre s'adresse à l'assemblée en lui disant : « Acclamons la Parole de Dieu ».

Il y a acte de tradition, car la même Parole est ensuite reprise et insufflée de diverses manières, notamment par les chants dont il a été question plus haut, de façon à pouvoir être *assimilée* par les croyants ; ce qui se réalise lors de l'assemblée elle-même, mais aussi en dehors d'elle, par les divers engagements des chrétiens et la confrontation à leurs problèmes d'existence, creuset de réflexion et lieu de méditation vive sur la Parole entendue. Car loin de se contenter d'écouter la Parole, il faut la mettre en application, selon la prescription de saint Jacques (1, 22).

Il y a acte de tradition, enfin, car la Parole y est *transmise*, et actualisée par la prédication, acte liturgique

13. R. Chéno, « La Structure de la messe et la *lex orandi* », *La Maison-Dieu*, 188, 1991, 109-127, rassemble la plupart des données traditionnelles de ce thème. Le lectionnaire arménien, quant à lui, porte de manière significative le nom de « casoc » : « Dérivé du terme *persan cast* (le petit déjeuner) et désignant en arménien le repas du milieu du jour, ce vocable était tout indiqué pour un recueil contenant les péripécies lues au début du repas eucharistique » Ch. Renoux, *Le Lectionnaire de Jérusalem en Arménie : le « casoc »*, (*Patrologie orientale* 44, n° 200), Turnhout, Brepols 1989, 425 [11].

majeur sans lequel la Parole risque d'être réduite au texte. C'est elle qui, sur la base à la fois de la ruminantion des textes et de la foi vécue du peuple chrétien, a pour mission de rendre à la Parole le tranchant dont parle l'Épître aux Hébreux et de faire en sorte que les chrétiens puissent y entendre l'« aujourd'hui » qui a retenti dans la synagogue de Nazareth¹⁴.

Si ce programme est rempli, on voit comment surmonter le dilemme entre le langage biblique assimilé au patois de Canaan et la parole neuve qu'attendent nos contemporains ; car pour mériter sa qualité biblique, la Parole ne doit-elle pas être totalement contemporaine ? Nous réfléchissons vendredi sur ce caractère biblique de la liturgie, dans ses textes comme dans ses rites et son dispositif ; mais sans doute n'aurons-nous pas toutes les clés avant l'exposé de John Baldovin sur la prédication, samedi ; comme elle achève la liturgie de la Parole, ne convient-il pas que la réflexion du Congrès se termine sur la prédication, par laquelle la Parole s'actualise ?

Ainsi, grâce à la proclamation liturgique de la Parole, un acte de tradition de l'Écriture se réalise, l'histoire du salut se poursuit, le mystère du Christ s'accomplit, lui qui est « l'Alpha et l'Oméga, Celui qui est, qui était et qui vient » (Ap 1, 8). A l'écoute de la foi d'Abraham naît aujourd'hui un peuple de croyants ; le cri de Job oriente vers Dieu la révolte des opprimés ; la confiance du psalmiste se diffuse dans le cœur des chrétiens, et la parabole de la graine qui pousse toute seule vient condamner nos activismes pour nous faire lever les yeux vers l'action de Dieu. « Car vous êtes le Corps du Christ et ses membres » (1 Co 12, 27).

14. Comment ne pas renvoyer ici aux huit volumes de la collection « Bible de tous les temps », qui montrent les diverses manières dont l'Écriture a été reçue par les chrétiens « de tous les temps » ? (Ch. Kannengiesser, éd., Paris, Beauchesne, 1984-1989).

LA SACRAMENTALITÉ DE LA PAROLE

Tout ce qui a été dit jusqu'ici insiste suffisamment sur la valeur de la Parole proclamée et sur son importance chrétienne. On mesure tout ce que les catholiques doivent à leurs frères de la Réforme, et au mouvement biblique, eux qui naguère qualifiaient d'« avant-messe » la liturgie de la Parole !

Parler de la sacramentalité de la Parole, qu'est-ce à dire ¹⁵ ?

C'est comprendre la proclamation de la Parole dans l'assemblée comme un acte du Christ, par la médiation de son Église. S'il existe de nombreux signes du Christ dans la célébration liturgique (le Livre, le cierge pascal, l'autel que le prêtre baise dans certaines familles liturgiques, etc.), on peut affirmer théologiquement que la proclamation de la Parole est un signe sacramentel, au sens où « le Christ est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures » ¹⁶. Remarquons que la qualité sacra-

15. Sur ce thème, lire les réflexions de L.-M. Chauvet, dans son livre cité à la note 4, notamment le chapitre VI : « Le rapport Écriture-Sacrement », particulièrement les pages 218-232.

16. Concile Vatican II, Constitution sur la sainte liturgie, n° 7. Sur cette phrase, lire le commentaire de A.G. Martimort, « *Praesens adest in verbo suo siquidem ipse loquitur dum Sacrae Scripturae in Ecclesia leguntur* », dans *Mens concordet voci* (Mélanges Martimort), Paris, Desclée, 1983, 318-329 ; voir aussi 306-309. — On trouve des indications anciennes qui vont dans cette direction, par exemple cette affirmation de Paschase Radbert, abbé de Corbie au 9^e siècle : « *Est autem et sacramentum in Scripturis divinis ubicumque sacer Spiritus in eisdem interius aliquid efficaciter loquendo operatur* » (Il y a aussi un sacrement dans les divines Écritures, partout où le Saint-Esprit opère en disant efficacement par elles quelque chose d'intérieur) : PL 120, 1275-1276 ; CCCM 16, 24. — De même aujourd'hui, le document de la Commission internationale catholique-luthérienne intitulé « Face à l'Unité. Modèles, formes et étapes de la communion ecclésiale luthéro-catholique » (1985) écrit que « Les réformateurs luthériens pouvaient — dans le sens de l'Écriture (Col 1, 27 ; 1 Tm 3, 16) — parler du Christ comme de l'unique sacrement, ou de la Parole de l'Écriture et de la Parole annoncée comme de supports de la présence du Christ et leur

mentelle n'est pas appliquée à l'Écriture comme telle, mais à sa transformation en Parole grâce à la proclamation liturgique. On peut reconnaître à cette dernière le statut d'acte sacramentel, à partir du *sacramentum* qu'est le texte scripturaire. Le Christ présent adresse la parole à son Église, et la constitue par le fait même en interlocutrice. « Au commencement, le Verbe ».

Bref, il semble bien que l'acte du Ressuscité qui, par le ministère de l'Église, plus précisément par la médiation de l'Écriture proclamée comme Parole, s'adresse à l'assemblée pour en faire dans l'Esprit le Peuple de Dieu, il semble bien que cet acte ait toutes les caractéristiques d'un acte sacramentel et réponde aux exigences que les théologiens énoncent pour parler de sacrement, sinon que ce dernier comporte en outre une démarche personnalisée qui n'a pas lieu ici. Parler de la sacramentalité de la Parole, n'est-ce pas recueillir l'héritage de la Réforme, même si cette dernière n'utilise pas habituellement ce vocabulaire ?

Si cette perspective théologique s'avérait correcte, ce serait un appel supplémentaire à la collaboration œcuménique entre catholiques et chrétiens de la Réforme pour élaborer un discours commun sur la Parole et les sacrements. Ce serait d'ailleurs, une fois de plus, la pratique de l'Église, c'est-à-dire la proclamation effective de la Parole dans l'assemblée, qui mènerait les théologiens à mieux s'entendre et les Églises à prendre le chemin de l'unité.

LA LITURGIE ET L'INTERPRÉTATION DE L'ÉCRITURE

Ayant au programme un thème aussi vaste que « Bible et Liturgie », nous ne pouvons pas aborder toutes les

reconnaître un caractère "sacramentel" en tant que parole efficace », avec renvoi à Luther, *Weimarer Ausgabe* 9, 440-442 (*Face à l'Unité. Tous les textes officiels*, 1972-1985, Paris, Cerf, 1986, 342).

questions. Il en est cependant plusieurs qui ne manquent pas d'intérêt, comme par exemple la manière dont la liturgie se fait l'interprète de l'Écriture. Le cycle de l'Année liturgique en est l'exemple majeur, elle qui fait vivre les diverses facettes du mystère du Christ en les répartissant au long de l'année et en rapprochant, pour éclairer chacune d'elles, plusieurs textes scripturaires. En outre, l'affectation de tel passage biblique à telle fonction liturgique en constitue une interprétation explicite ; ainsi, par exemple, l'usage du psaume 22 pour l'Initiation chrétienne, suite déjà à Jn 6, 10 ; celui du verset « Goûtez et voyez comme est bon le Seigneur » du psaume 33, 9 pour la communion eucharistique. Certains textes bibliques sont interprétés diversement par des familles liturgiques différentes ; ainsi la lecture du Prologue de saint Jean est située à Pâques dans la liturgie byzantine, à Noël dans la liturgie romaine ; et le lavement des pieds prend un sens baptismal dans la liturgie milanaise, eucharistique dans la liturgie romaine.

Une herméneutique liturgique

On voit qu'il s'agit là d'une piste d'un grand intérêt. Elle invite d'ailleurs avec force à surmonter les cloisonnements entre disciplines théologiques, dans les universités et autres maisons d'enseignement, où les études bibliques et liturgiques relèvent trop souvent de départements différents ; or, justement, le processus de tradition que nous avons montré à l'œuvre tout à l'heure dans la constitution même du Nouveau Testament s'est poursuivi dans les diverses familles liturgiques, qui offrent donc un éclairage de premier intérêt sur l'interprétation des textes bibliques.

Cette compréhension liturgique de l'Écriture manifeste également qu'il existe un rapport vivant entre Bible et Liturgie, et que cette dernière évite tout fondamentalisme. Non seulement en proposant parfois, comme on vient de le signaler, deux interprétations

différentes du même texte, et donc en les relativisant toutes les deux¹⁷. Mais surtout en introduisant une dimension herméneutique dans son rapport à l'Écriture. L'herméneutique, du moins pour ceux que le terme n'effraye pas, est déjà à l'œuvre dans la Bible elle-même ; le Nouveau Testament ne constitue-t-il pas une interprétation de l'Ancien ? Un passage comme 1 Co 10, 1ss. en est un exemple éblouissant, car pour affirmer que « tous nos pères furent baptisés en Moïse dans la nuée et dans la mer », il faut non seulement connaître l'Exode, mais y lire une préfiguration du baptême chrétien ; et pour écrire que « le rocher spirituel qui les suivait, c'était le Christ », il faut relire toute la Bible juive à partir de l'événement Christ.

Le rôle des lectionnaires...

Aujourd'hui, la question herméneutique se concentre, du moins en notre Congrès, sur les lectionnaires. Depuis trente ans, les diverses Églises ont réalisé en ce domaine un travail prodigieux, dont nous avons pu prendre connaissance dans la dernière livraison des *Studia liturgica*, et dont le rapport de H. Allen nous proposera mercredi une analyse comparative. Un lectionnaire, c'est, par définition, un choix de péricopes, c'est-à-dire une sélection, une priorité accordée à tels textes plutôt qu'à d'autres. Les lectionnaires présentent donc la Bible telle que l'Église la reçoit aujourd'hui, telle qu'elle en fait la lecture, à proprement parler. L'herméneutique, consciente ou inconsciente, y est inscrite inévitablement.

17. Comment ne pas inviter ici à relire les admirables lettres 54 et 55 d'Augustin (PL 33, 199-204 et 204-223 ; CSEL 34, 158-168 et 169-213) ? Avec une rare sérénité et une hauteur de vues digne des Pères, il situe les diversités qu'il constate dans la pratique des Églises locales, pour recommander à son tour la règle qu'il reçut d'Ambroise : « Quand tu arrives dans une Église (locale), suis ses coutumes, si tu ne veux pas être une occasion de scandale pour quelqu'un, ou que quelqu'un le soit pour toi » (*Ep.* 54, II, 3). On aimerait que beaucoup de chrétiens fassent de ces lettres leur lecture de chevet !

Mais on sait que des critiques se sont élevées à l'encontre des lectionnaires, portant sur la fidélité de ces livres à la visée biblique, sur leurs implicites culturels, sur les exclusions qu'ils créent. Marjorie Procter-Smith nous introduira dans ce monde en se plaçant délibérément aux marges des Églises et en faisant entendre les questions posées par les théologiennes féministes et par les théologiens de la libération. Questions provocantes, que nous prendrons telles quelles, d'ailleurs, dans les groupes de travail qui suivront. Mais questions herméneutiques, en dernier ressort. Car la Bible, il ne faut pas être grand clerc pour le savoir, ignore le mouvement féministe tout autant que la notion de sacrement ; elle ne connaît pas davantage l'existence du continent américain où nous nous trouvons réunis aujourd'hui, pas plus que les relations précises qui unissent l'Esprit au Père et au Fils. Cette remarque ne voudrait pas jeter d'huile sur le feu — ce n'est pas la fonction d'une ouverture présidentielle — mais bien attirer l'attention sur l'inéluctable passage par l'herméneutique.

... et de la prédication

Mais nous ne sommes pas une Société de philosophes ni même de biblistes. La tradition liturgique elle-même peut-elle nous apprendre quelque chose, en ce domaine devenu aujourd'hui si brûlant ? L'existence même d'une prédication, dans l'action liturgique, c'est-à-dire le fait qu'après avoir lu les textes sacrés quelqu'un soit chargé de les interpréter pour l'assemblée présente, ne nous oriente-t-elle pas vers le constat que la Bible ne répond pas à toutes les questions ? L'existence même de la prédication peut nous faire considérer la Bible, une fois de plus, comme un trésor symbolique, comme une réserve de sens, comme un puits de Jacob ou de la Samaritaine dans lequel il s'agit d'aller puiser une eau toujours fraîche par rapport aux questions toujours nouvelles auxquelles l'humanité est et sera toujours

affrontée. Face à chaque problème neuf, les chrétiens peuvent interroger leurs vieilles Écritures, et développer des interprétations dont le *sensus fidelium* et l'Église tout entière reconnaîtront tôt ou tard la plus ou moins grande fidélité évangélique.

Ceci dit, d'ailleurs, par mode de suggestion. Car mon seul souhait est que nous n'évitons pas le débat, et que nous profitons de toutes les ressources de science, de diversité et d'amitié qui nous habitent pour affronter les questions avec courage.

★

Les propos que j'ai tenus voulaient mettre en éveil, au départ de notre travail. Ils auront atteint leur but s'ils ont augmenté le nombre de questions avec lesquelles chacun de nous a rallié Toronto. Ils ne seraient pas perdus si les célébrations que nous aurons en commun, sans tourner en laboratoires où l'on s'observe au lieu de se laisser entraîner à la prière, mettaient mieux encore en œuvre ce mystère du Verbe qui est, en toutes choses, au commencement.

Paul DE CLERCK